

Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique

Introduction

1	La pandémie confirme les méfaits d'un système capitaliste et productiviste qui détruit les équilibres sociaux et environnementaux en maintenant le modèle d'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées. Sa gestion a montré la nécessité de la puissance publique et le rôle indispensable des services publics. Pourtant, chaque accalmie sur le front sanitaire voit des discours vantant le libéralisme. Aujourd'hui des débats émergent, comme par exemple aux États-Unis avec un discours affichant une remise en cause de la concurrence fiscale entre pays ou la promotion de plans de relance ambitieux.	
2	Nonobstant les milliards débloqués à court terme, l'austérité demeure pour les populations – notamment dans l'UE – tandis que les enjeux environnementaux ne sont pas pris en compte. En effet, ces politiques qui restent néolibérales ont pour effet de creuser les inégalités. Elles conduisent à toujours plus de précarité et de pauvreté, partout sur la planète, en affaiblissant le lien social et les solidarités et en aiguisant les tensions géopolitiques. Les États se plient aux multinationales en favorisant l'accumulation du capital par dépossession d'acquis sociaux et de biens communs et en leur versant des aides publiques sans conditions.	
3	La recherche effrénée de profits détruit les écosystèmes en dérégulant le climat et la nature. Les plus pauvres sont les premières victimes de ces dérèglements. Il y a urgence à basculer vers un mode de production qui ne soit plus dépendant des énergies fossiles, pour favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques. Nos sociétés doivent faire de la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux leur priorité, en privilégiant les services publics. La nécessaire transformation du système, pour être juste socialement, implique que les premiers responsables soient	

	les principaux contributeurs et que le financement s'accompagne d'une réduction des inégalités.	
4	Sur le terrain politique, le projet néolibéral continue de voir sa légitimité se déliter. Face à la contestation, ce sont des dérives liberticides et répressives, la dépossession démocratique qui sont le plus souvent mobilisées pour imposer les mesures impopulaires. En France, exploitant toutes les potentialités d'une Vème République taillée pour la toute puissance présidentielle, E. Macron exerce le pouvoir de manière solitaire voire autoritaire : état d'urgence prolongé, parlement réduit à enregistrer les décisions prises par le conseil de défense durant la crise sanitaire, contournement des organisations syndicales, répression violente des mouvements sociaux, non-respect de ses engagements vis-à-vis de la convention citoyenne pour le climat... La confiance envers les institutions, les corps intermédiaires et le fonctionnement démocratique sont à nouveau mis à mal.	
5	Mais des mouvements de résistance émergent ou se renforcent à l'échelle internationale comme les mobilisations féministes, celles pour la justice sociale, pour la justice climatique, contre le racisme ou pour davantage de démocratie. Le syndicalisme de transformation sociale de la FSU s'inscrit pleinement dans ces recherches d'alternatives, sources d'espoirs. Elles sont une nécessité pour rompre avec un système capitaliste mortifère, pour mettre en échec le libéralisme, contrer la progression des forces nationalistes et néo-conservatrices et pour ouvrir la voie à une société de solidarité et d'émancipation. Les services publics que nous défendons sont une réponse aux inégalités et à la crise climatique. La défense des droits des peuples, des droits sociaux, environnementaux et démocratiques est un enjeu majeur.	Elles sont une nécessité pour rompre avec un système capitaliste mortifère, pour mettre en échec le libéralisme, contrer la progression des forces nationalistes et néo-conservatrices ou réactionnaire et pour ouvrir la voie à une société de solidarité et d'émancipation

Partie I : Des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale, solidaire, juste et démocratique

6	I.1. Protéger notre planète, répondre aux besoins sociaux	I.2.
---	---	------

7	I.2.1. L'urgence de changer de modèle	I.2.2.
8	Le constat est sans appel. L'année 2020 aura été exceptionnelle avec une accélération de la fonte des glaces, une hausse des émissions de CO2 dues en partie aux feux de forêt et que la baisse drastique des activités industrielles et de la mobilité mondiale durant les confinements n'aura pas suffi à enrayer. Les incendies, les records de température et les catastrophes de l'été 2021 confirment ce que pointe le GIEC dans son rapport.	
9	Les activités humaines sont aussi à l'origine des pandémies, en accélérant la détérioration des écosystèmes (déforestation, urbanisation massive, artificialisation des sols, agriculture intensive, élevage industriel...), la perte de la biodiversité et l'effondrement du vivant.	
10	L'humanité est aujourd'hui dans l'impasse d'un modèle capitaliste qui montre son incapacité à construire un consensus autour d'un principe supérieur. Les logiques actuelles ne remettent pas en cause les fondements économiques et structurels, ni n'insistent sur l'urgence.	
11	Les crises climatique et sanitaire nécessitent des choix politiques cohérents pour une véritable transformation durable des sociétés, sur la base d'une justice sociale et écologique. Les priorités doivent être celles utiles aux besoins sociaux et environnementaux, guidées par l'intérêt général et non par les lois du marché. Des politiques publiques pérennes et planifiées doivent se mettre en place, reposant sur la décarbonation de l'économie, la réorientation industrielle, la sobriété énergétique et numérique, la réorientation des flux financiers, une autre politique fiscale, l'abandon de la croissance infinie, le développement des emplois publics... Changer de modèle nécessite également de changer d'indicateurs, en cela les mandats de Clermont sont explicites. <u>XX</u>	<u>Ajout XX : Une réflexion doit s'ouvrir notamment sur la question de la croissance économique qui ne peut être infinie. Il s'agit aussi de penser le monde de demain voire d'après-demain, notamment l'impact de l'usage du numérique sur l'environnement et sur le climat. La sobriété sur le plan énergétique et numérique est plus que nécessaire.</u>
12	I.2.3. Un autre monde et une autre Europe sont nécessaires à la rupture écologique	I.2.4.
13	Le commerce mondialisé maintient les économies dans une logique de compétition et de croissance qui a des conséquences pour la planète. La FSU dénonce tous les accords bilatéraux de libre-échange, et ceux qui vont être revus ou ratifiés (TAFTA, Canada, Mercosur...). La finance et les investisseurs utilisent de plus en plus l'éco-blanchiment pour se donner une image écologique. La réglementation financière doit intégrer les impacts environnementaux et sociaux.	

	Le commerce mondial doit être régulé et contrôlé selon des critères écologiques, solidaires et justes.	
14	L'urgence écologique comme la pandémie, montrent le bien fondé d'échanges internationaux au service d'une coopération mondiale pour sortir des crises et s'engager sur des réponses globales. La France et l'Europe doivent s'engager dans ce sens.	
15	Concernant la PAC, le système des éco-régimes, outil pour « verdir » l'agriculture, n'est pas assez contraignant et va permettre de détourner les exigences des labels « bio » au profit de HVE (Haute Qualité Environnementale), le greenwashing de l'agriculture intensive. Les aides aux grosses exploitations doivent être plafonnées et conditionnées au respect des normes sociales protégeant le droit des travailleurs-euses et environnementales.	
16	La loi française de 2017 sur le devoir de vigilance des multinationales en matière de droits humains, d'environnement, de gouvernance et de protection des victimes doit être élargie. La FSU doit participer à toutes les actions visant à adopter le devoir de vigilance en Europe et à le rendre applicable à toutes les entreprises. <u>XX</u>	<u>Ajout XX : Changer de modèle ne veut pas dire remettre au premier plan l'énergie liée à l'atome. E. Macron a annoncé la relance du parc nucléaire pour répondre au défi climatique. Cette relance qu'on nous impose non seulement augmenterait les risques et la production des déchets, mais aussi, vu son coût, empêcherait de mener la politique énergétique nécessaire aux adaptations climatiques.</u> <u>*L'adoption par la commission européenne d'une « taxonomie verte » qui inclut le gaz et le nucléaire dans les énergies durables est inacceptable.* De la même façon, l'usage et de l'hydrogène, s'il doit être déployé, doit être un hydrogène bas carbone, produit à partir des ENR. Il ne doit pas servir d'argument pour un redéploiement des EPR. La FSU réaffirme son mandat de sortie progressive du nucléaire.</u>
17	I.2.5. Pour une société du plein emploi au service d'une rupture écologique et sociale	I.2.6.
18	Les plans de soutien à l'économie enclenchés pendant la crise sanitaire n'ont pas été accompagnés de conditions sociales et écologiques. Ainsi, de grandes entreprises bénéficient de milliards d'aides publiques tout en entamant des plans de licenciement, en versant des dividendes, et sans réorienter leur production.	
19	L'intervention des États a démontré qu'il est possible de mobiliser d'importantes ressources financières pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Le même volontarisme doit être possible pour rompre avec des décennies d'un chômage de masse qui brise des vies, prive la société de millions de savoir-faire et d'emplois nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.	

20	En France, ce sont des millions d'emplois qui doivent être créés : services publics de la santé, de l'éducation, de la recherche, services aux personnes dépendantes, crèches, culture, transports en commun, rénovation thermique des logements, recyclage des déchets et économie circulaire, agroécologie... Enfin, pour contribuer à la création de ces millions d'emplois, le partage du temps de travail doit être effectué, avec une application généralisée de la semaine des 35h et une application progressive de celle des 32h, à commencer par les secteurs dont l'activité va diminuer.	Enfin, pour contribuer à la création de ces millions d'emplois, le partage du temps de travail doit être effectué, avec une application généralisée de la semaine des 35h et une application progressive de <u>la semaine eelle</u> des 32h, à commencer par les secteurs dont l'activité va diminuer.
21	I.2.7. Redonner du sens au travail au service d'une rupture écologique et sociale	I.2.8.
22	C'est aussi dans l'activité productive et au quotidien que la protection de l'environnement peut être mise en œuvre. Contre un productivisme destructeur, contre toutes les formes de taylorisme et la recherche de la rentabilité financière, la mise en œuvre d'une véritable démocratie au travail doit permettre aux travailleurs et travailleuses de débattre des critères de qualité de leur propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve à la fois leur santé et celle de l'environnement. Il faut que les travailleurs et travailleuses, leurs représentant-es puissent, au plus près de l'activité, débattre et refuser des pratiques qui polluent, maltraitent les personnes ou les animaux ou qui nuisent à l'environnement.	
23	Au-delà, dans chaque organisation – entreprise et administration – les instances ad hoc, aux prérogatives et pouvoirs renforcés, doivent permettre aux représentant-es des agent-es et salarié-es de porter ces débats et les transformations indispensables, en s'appuyant sur les textes imposant aux administrations une exemplarité en matière d'environnement.	
24	I.2.9. La question des communs	I.2.10.
25	Face à l'extension du règne de la marchandise, le développement des communs, tout comme l'extension des services publics, constitue une alternative. C'est particulièrement le cas dans le domaine du numérique, avec les logiciels libres et les biens communs de la connaissance, ou de la santé publique. Les coopératives ou les SCIC peuvent constituer une alternative au pouvoir des actionnaires. De même, la crise écologique montre l'importance de gérer les biens naturels collectivement. Ainsi, des législations doivent permettre de défendre et étendre les biens communs. La propriété sociale d'entreprises doit être soutenue par les	

	pouvoirs publics. Il est urgent de s'opposer à tout processus de privatisation de biens naturels (forêt, eau...).	
26	Pour autant, comment penser l'articulation entre des formes coopératives et la place des services publics ? Dans un contexte de libéralisation de marché, par exemple celui du train, <u>XX</u> , à quelles conditions l'émergence de coopératives (ex Railcoop) peut contribuer à maintenir un service public ?	<u>Ajout XX : en attendant un grand pôle public des transports collectifs,</u>
27	I.2.11. Le numérique	I.2.12.
28	Loin de constituer la solution technologique à la résolution de la crise environnementale, la production et consommation numériques ont un impact considérable et croissant sur le réchauffement climatique et la pollution des écosystèmes (épuisement des ressources naturelles, accumulation des métaux lourds, faible recyclage). Les conditions dégradées d'extraction des terres rares représentent un coût humain et social pour les pays pauvres, ignoré par les États riches.	
29	La dématérialisation numérique relève du mythe. Internet dépend d'une infrastructure matérielle dense et énergivore. Diverses formes d'obsolescences contribuent à une production expansive des terminaux. Le développement exponentiel du trafic des données en ligne décuple la part du numérique dans l'émission des gaz à effet de serre. Le déploiement de la 5G renforce l'intensification des usages par « effet rebond ».	
30	Les GAFAM récupèrent et stockent un nombre grandissant de données privées et publiques parfois sensibles (santé, défense...). Elles promeuvent une « éthique » qui leur est propre, censurant la liberté d'expression, sans recourir à la justice des États. Leur fonctionnement est peu soucieux du respect des droits sociaux. En position dominante, elles exercent un redoutable lobbying. Des législations internationales doivent en limiter le pouvoir pour les soumettre au contrôle démocratique. L'indépendance et la neutralité commerciale des pouvoirs publics doivent être garanties par le développement d'un numérique souverain et durable.	
31	Les politiques publiques doivent viser la réduction de l'impact environnemental du numérique <u>XX</u> . Le développement de la 5G <u>YY</u> doit être soumis au débat démocratique. Continuité du service public, amélioration des conditions de travail des agent·es et durabilité nécessitent d'envisager des alternatives au tout numérique. L'équipement des services publics doit privilégier le matériel recyclé	<u>Ajout XX : et ne pas systématiser leurs usages.</u> <u>Ajout YY : , imposé par les opérateurs et le gouvernement,</u>

	ou reconditionné non obsolète. Une maintenance continue doit permettre l'entretien et la durabilité des terminaux, sans perte de performance. La garantie des équipements publics doit être étendue à dix ans, avec une étape à cinq ans dès 2022.	
32	Les usages sobres, définis par une charte, sont à encourager. La publicité numérique doit être encadrée pour limiter la pollution visuelle de l'espace public et une sur-consommation non soutenable.	
33	I.2.13. Agir syndicalement pour la rupture écologique	I.2.14.
34	I.1.7.a. Rupture écologique et enjeux éducatifs, de recherche et d'innovation	
35	Suite aux mobilisations de la jeunesse, des évolutions des programmes de la scolarité obligatoire renforcent la formation à l'éco-citoyenneté. Mais leur portée est trop limitée aux éco-gestes individuels.	
36	Des débats sur les choix de société et leurs conséquences écologiques et sociales, sont pourtant à instruire tout au long de la scolarité. La transition écologique est une « question socialement vive », les enseignements émancipateurs visent la construction d'une pensée complexe, critique, éthique et prospective. Ils prennent appui sur tous les travaux de la recherche publique, libre dans la définition de ses objets et méthodes, et dont les financements sont abondés.	
37	Mission impérative du service public d'éducation et enjeu de justice sociale, la reconnexion des élèves à la biodiversité doit permettre de maîtriser les enjeux de défense collective de l'environnement. Promotion des ressources produites par les enseignant-es et formation renforcée doivent assurer une acculturation des enseignant-es aux enjeux notionnels et didactiques de la transition écologique. La loi Pénicaud qui laisse aux seules branches professionnelles l'élaboration des contenus de programmes doit être abrogée.	
38	Faire des établissements et unités de travail, des lieux d'exemplarité écologique suppose un fort engagement de l'État auprès des collectivités territoriales et de ses services publics. Une rénovation généralisée, privilégiant la végétalisation des espaces collectifs et l'accessibilité par les mobilités douces et collectives doivent être engagées, sans recourir à la privatisation (exemple des PPP).	
39	Les nouveaux modèles d'écoles privées « vertes » portés par les investisseurs de l'industrie dont celles du numérique sont à combattre.	
40	I.1.7.b. Les services publics acteurs et leviers structurants de la rupture	

	écologique et sociale	
41	La défense du service public passe par des actions offensives : non seulement les services publics doivent retrouver les principes de la gestion publique, mais de plus de nouveaux services publics sont nécessaires pour une société écologique, sociale et démocratique	
42	- Il est indispensable de rendre les services publics transparents, démocratiques et accessibles, ce à quoi s'opposent aujourd'hui les principes marchands, ceux du « new management » et de la numérisation à outrance qui, sous couvert de « modernisation » ou de « transformation », affaiblissent volontairement la notion même de service public, centrale et non supplétive. <u>XX</u>	<u>Ajout XX : La numérisation, accélérée par la pandémie, des services publics mais aussi ceux d'accès aux fournisseurs d'énergie, d'eau ou d'accès à la téléphonie et à internet, posent de graves problèmes aux usagers. 14 millions de citoyen-nes se voient acculés-e-s à davantage d'isolement social. Certains services publics tels la CAF, la préfecture, la CPAM ou pôle emploi multiplient les obstacles (sites mal pensés, prise de RDV impossible, absence d'interlocuteurs) et deviennent littéralement des services interdits au publics ce qui conduit à des pertes de droits et à une précarisation accrue. La FSU doit contribuer à l'émergence de cette question dans le débat public. »</u>
43	- La minoration de la sphère publique au profit de la sphère privée qui capte l'innovation doit cesser. De nouveaux besoins apparaissent dont la prise en considération appelle la création de nouveaux services publics ou la refondation de services publics existants : de la perte d'autonomie à la nécessité du crédit, de la protection des biens communs – définis comme indispensables à la collectivité – à l'environnement, de l'accès à l'énergie et à la santé, le chantier est immense.	
44	- Des initiatives concrètes pour la gratuité de certains services publics, qui répondent aux besoins essentiels de la population, en matière de santé ou de transports locaux sont nécessaires.	
45	La FSU veut être porteuse d'idées et de solutions et participera aux initiatives collectives comme elle le fait déjà dans le cadre de « <i>Plus jamais ça</i> » ou dans la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.	
46	I.1.7.c. De nouveaux droits pour les fonctionnaires et les salarié-es	
47	En complément de ses mandats de Clermont (mobilité, adaptation des unités de travail, restauration collective, transports, tri sélectif...), la FSU rappelle son opposition à l'ubérisation économique (cf. mandats de Clermont) et porte le nécessaire renforcement des droits pour toutes et tous, quels que soient le statut ou la nationalité. Ainsi, l'accès à la santé et aux mesures de protection sanitaire	

	doit être garanti. L'inspection et la médecine du travail doivent être développées en toute indépendance des employeurs. Il faut assurer le droit effectif des travailleurs et travailleuses à utiliser leur droit de retrait en cas de danger grave et imminent.	
48	Les plus précaires sont celles et ceux qui ont été les plus contraint·es de poursuivre leur activité pendant la crise sanitaire même quand elle les mettait en danger. Avec les travailleurs et travailleuses indépendant·es, ils et elles sont les plus vulnérables face à un arrêt brutal de l'économie. Chacun·e doit pouvoir bénéficier d'un droit garanti au revenu et à la protection sociale. L'accès à l'assurance chômage doit permettre une vie digne. Le télétravail doit être fortement encadré avec une prise en charge du matériel, des frais induits, le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail. La mise en œuvre du droit à un logement décent passe par l'encadrement et le plafonnement des loyers et la mise aux normes climatiques des « passoires thermiques ».	
49	Une reconversion professionnelle, avec un revenu au moins équivalent et une formation adaptée, doit être assurée pour les travailleurs et travailleuses qui se retrouveraient sans emploi du fait de la reconversion écologique de l'économie.	
50	I.2. Pour une économie et des services publics au service des besoins sociaux et environnementaux	
51	1.2.1. L'accès à une santé de qualité pour tous et toutes	
52	Comme les questions écologiques, la santé est un problème mondial qui nécessite des politiques à cette échelle. La crise sanitaire a révélé les exigences d'une prise en compte des besoins de santé et de coopération internationale.	
53	Elle a accentué les effets délétères des inégalités d'accès à un système de soins de qualité, mais elle a aussi montré la possibilité, l'importance et l'urgence à cesser d'appliquer à la santé les modes de gestion et de management propres aux entreprises marchandes. Les marges de manœuvre redonnées ponctuellement aux soignant·es durant les phases les plus aiguës de la crise sanitaire ont montré la supériorité de leur qualification, de leur savoir-faire professionnel, et de leur sens du service public sur celui des comptables. L'alternative n'est pas entre la santé et l'économie, contrairement à ce qui a été maintes fois affirmé par le pouvoir en place et les milieux financiers et patronaux.	<u>Cette crise Elle</u> a accentué les effets délétères des inégalités d'accès à un système de soins de qualité, mais elle a aussi montré la possibilité, l'importance et l'urgence à cesser d'appliquer à la santé les modes de gestion et de management propres aux entreprises marchandes. <u>Les décisions prises par des professionnels des services de santé et sociaux</u> durant les phases les plus aiguës de cette crise ont montré la supériorité de leur qualification <u>et expertise professionnelle</u> , ainsi que leur sens du service public sur celui des politiques comptables. L'alternative n'est pas entre la santé et l'économie, contrairement à ce qui a été maintes fois affirmé par le pouvoir en place et les milieux financiers et patronaux. <u>La santé est un bien commun.</u>
54	De nombreuses mesures - que la FSU porte déjà - doivent à présent être prises, en complément d'une Sécurité sociale remboursant à 100% les soins prescrits	<u>Ajout XX : Pour la FSU, l'industrie pharmaceutique doit être au service de la santé publique et garantir notre indépendance thérapeutique. Aussi devons-nous rappe-</u>

	<p>pour que la santé de toutes et tous soit un objectif supérieur : politique publique du médicament, levée des brevets, moyens en formation et revalorisation des soignant-es, dotation en lits, personnels et matériels, abandon de la gestion entrepreneuriale des hôpitaux (notamment de la T2A), mesures fortes pour former suffisamment de médecins et pour leur juste répartition sur le territoire (lutte contre les déserts médicaux), véritable politique de prévention notamment des maladies chroniques, etc... XX</p>	<p>ler fermement notre exigence d'un pôle public du médicament voire de la nationalisation de l'industrie pharmaceutique (mandat d'étude du congrès FSU Clermont-Ferrand 2019).</p>
55	<p>Mais la santé doit aussi être entendue au sens large : elle ne se limite pas à l'absence de pathologie, chacune et chacun doit pouvoir se développer dans sa vie personnelle, sociale et professionnelle. Cela passe notamment par un habitat décent, le temps libre, le recul du stress au travail et l'amélioration des conditions de travail de tous et toutes, l'accès à la culture, aux équipements sportifs, le pouvoir d'action citoyenne et à une alimentation de qualité. Enfin, l'accent mis sur la santé passe par des actions fortes contre le réchauffement, le dérèglement climatique et la qualité de l'environnement (l'air, les sols, l'eau).</p>	
56	<p>1.2.2. L'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité</p>	
57	<p>L'industrie agroalimentaire n'assure pas la sécurité alimentaire, ni l'accès à une alimentation saine. Les dérèglements climatiques auxquels son activité mondialisée participe menacent la production.</p>	
58	<p>Faim, dénutrition, surpoids et obésité (et troubles métaboliques associés) sont des maux de pauvres. La transformation du système alimentaire en faveur d'une production locale, bio, durable, la cantine scolaire en régie, le renforcement du contrôle sanitaire et du marketing sont impératifs pour assurer la démocratisation de l'accès à une alimentation de qualité. Les États membres et l'Europe doivent disposer de moyens publics pour en assurer le contrôle. La création de la PAAC (Politique Agricole Alimentaire Commune) pourrait intégrer une législation alimentaire.</p>	
59	<p>Par ailleurs, l'intérêt de la population pour la consommation de produits alimentaires de qualité, cultivés dans le respect de l'environnement et distribués en circuits courts, croît. Toutefois, les expériences montrent la sous-représentation des catégories à faibles revenus sans parler des plus précaires. Le système d'aide alimentaire tel qu'il fonctionne aujourd'hui doit être remis en cause : l'aide provient majoritairement de l'agro-industrie, de la surproduction</p>	

	constante, elle fait appel à du travail bénévole et contribue à la défiscalisation. C'est sur la base de ces constats que la question d'une garantie au droit de bien se nourrir est reposée.	
60	La FSU s'engage à explorer les pistes de réflexion sur l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous. Les intérêts et limites d'une sécurité sociale de l'alimentation ou d'autres alternatives sont à examiner.	
61	I.3. Égalité et solidarité : lutter contre les inégalités, dégager les ressources pour le financement des politiques publiques	
62	I.3. 1. Solidarité et péréquation entre territoires	
63	L'État aujourd'hui organise la concurrence entre les territoires (généralisation des appels à projets, loi 4D) alors qu'il devrait assurer la qualité et l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. Cela passe par un financement à la hauteur, des systèmes de péréquation en fonction de la richesse des territoires, un rôle de régulateur et d'opérateur public avec des règles nationales d'organisation des services publics. <u>XX</u>	L'État aujourd'hui organise la concurrence entre les territoires (généralisation des appels à projets, loi 4D) alors qu'il devrait assurer la qualité et l'égalité d'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. Cela passe par un financement à la hauteur, des systèmes de péréquation en fonction de la richesse des territoires, un rôle de régulateur et d'opérateur public avec des règles nationales d'organisation des services publics. <u>Il faut aussi imposer des règles nationales sur l'ensemble des marchés publics pour intégrer d'office la dimension sociale ou environnementale dans les critères de choix.</u>
64	Renforcer le rôle de garant de l'État sur l'ensemble du territoire permettra d'assurer la qualité des services rendus à tous·tes les usager·es et également d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agent·es des services publics.	
65	I.3.2. Pour une autre répartition des richesses	
66	La part de la valeur ajoutée qui revient au travail se situe à un niveau historiquement bas. Elle est non seulement largement en deçà du niveau qu'elle avait atteint dans les années 1980, mais elle est aussi en deçà de son niveau de la période antérieure. Elle est ainsi passée de 68 % à 60 % dans les pays européens et ce, en dépit de l'augmentation des cotisations sociales.	
67	Durant cette période, la part des profits sur la valeur ajoutée a augmenté de 19 points en Europe, ce qui a nourri les rémunérations des actionnaires. Inverser la tendance passe par une progression des salaires réels, en priorité les plus bas, et celle des cotisations sociales permettrait de dégager des ressources fiscales et sociales et de rééquilibrer le partage des richesses.	

68	Notre orientation passe tout d'abord par une plus juste distribution primaire des revenus et des patrimoines, ce qui suppose notamment une revalorisation de la part des salaires dans la valeur ajoutée.	
69	C'est l'utilité sociale et écologique du travail qui doit devenir la boussole de la reconnaissance des métiers et des embauches correspondantes. La revalorisation du SMIC, des salaires minimums au niveau des branches et de la Fonction Publique reste le meilleur outil pour revaloriser les salaires et l'image des métiers des « <i>premier-es de corvée</i> ».	
70	I.3.3. La fiscalité : réduire les inégalités et dégager des ressources	
71	Les inégalités ne cessent d'augmenter : profitant des réformes du gouvernement Macron, les plus grandes fortunes se sont massivement enrichies au cours de la pandémie. Afin de réduire les inégalités, certaines mesures s'imposent, telles la réduction du poids de la TVA et l'instauration d'une TVA à taux zéro sur les produits de première nécessité, le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu – avec par exemple des taux d'imposition de 90% pour les tranches les plus élevées, comme c'était le cas en 1986 – le renforcement de la fiscalité du patrimoine des ménages avec la restauration de l'ISF. C'est également d'agent-es publics au service de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale dont l'État a besoin.	Les inégalités ne cessent d'augmenter : profitant des réformes du gouvernement Macron, les plus grandes fortunes se sont massivement enrichies au cours de la pandémie. Afin de réduire les inégalités, certaines mesures s'imposent, telles la réduction du poids de la TVA et l'instauration d'une TVA à taux zéro sur les produits de première nécessité, le renforcement <u>rétablissement</u> de la progressivité de l'impôt sur le revenu <u>avec un barème échelonné en 14 tranches</u> – avec par exemple des taux d'imposition de 90% pour les tranches les plus élevées, comme c'était le cas en 1986 – le renforcement de la fiscalité du patrimoine des ménages avec la <u>restauration de l'ISF</u> <u>le rétablissement de l'ISF avec la réintroduction dans son calcul des produits financiers</u> . C'est également d'agent-es publics au service de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale dont l'État a besoin. <u>Il convient de reformer profondément l'impôt sur les successions. La situation actuelle fossilise les situations acquises pour les grandes fortunes. L'impôt sur les successions doit légitimement contribuer au financement des politiques publiques pour l'ensemble de la population.</u> <u>Par ailleurs, la CSG sur les revenus du travail peut et doit être requalifiée en cotisation sociale. Il ne resterait alors de la CSG que la contribution sociale sur les autres revenus, dont le taux et l'assiette doivent évoluer à la hausse.</u>
72	Au-delà de ces mesures structurelles, il faut porter la revendication d'une contribution exceptionnelle des grandes fortunes.	
73	La fiscalité des multinationales et leurs filiales doit être renforcée et correspondre à l'activité menée et aux profits dégagés dans les différents pays.	
74	Concernant la fiscalité écologique, les mandats de Clermont doivent être complétés. Il faut articuler cette fiscalité avec une réglementation au service de la rupture écologique et la faire reposer sur des principes de justice sociale. Cela	

	<p>passer notamment par une taxation du kérosène des avions, l'alignement de la fiscalité du gazole des poids lourds sur celui des particulier-es, par une remise à plat des niches fiscales et par la suppression des subventions aux énergies fossiles. L'urgence climatique impose un effort contributif de celles et ceux qui ont le plus de responsabilités et dont le patrimoine a la plus grande empreinte en termes de pollution. La fiscalité écologique ne doit pas pénaliser les ménages les plus pauvres.</p>	
75	<p>I.3.4. Des financements et des investissements au service de la rupture écologique et des services publics sont possibles !</p>	
76	<p>Si les mandats de Clermont restent d'actualité, la pandémie a montré la rupture possible et nécessaire avec les dogmes néolibéraux (règle des 3%, mesures austéritaires, chasse aux dépenses publiques...). Cela nourrit des débats sur les politiques économiques, dans la société, notamment sur le remboursement ou l'annulation de la dette, sur l'ouverture de lignes de crédits pour financer les besoins des entreprises et des particulier-es, le déficit public, le rôle de la BCE et de la création monétaire, sur les moyens des services publics... Ces réflexions doivent se vulgariser pour aller vers la démocratisation des choix des politiques monétaires et budgétaires. Elles doivent contrer la poursuite de politiques monétaires et budgétaires à l'opposé des besoins sociaux, féministes et environnementaux. Les débats aux États-Unis montrent combien l'UE reste figée actuellement. Il est de la responsabilité des syndicats européens de réinterroger le cadre institutionnel actuel. D'autant qu'il y a un risque de voir se refermer la parenthèse d'une politique extensive pour privilégier, comme en 2008, les politiques austéritaires.</p>	
77	<p>Les forces de transformation sociale et écologique doivent avoir pour objectif de désarmer la finance, la mettre au service de la rupture écologique, du développement des services publics et de la réponse aux besoins sociaux. Ce qui implique de réfléchir aux enjeux qui se posent actuellement.</p>	
78	<p>Quels engagements pour les plans de relance ? Quel avenir pour la dette covid ? <u>XX</u></p>	<p><u>Ajout XX : Le niveau de la dette publique, qui s'est accru partout dans le monde à l'occasion de la pandémie, n'est pas un problème en lui-même. La France emprunte actuellement à taux nul. Pour l'avenir, il faudrait surtout que la banque centrale garantisse qu'elle achètera en dernier ressort les titres émis par les États. Cela nécessite une modification des statuts de la BCE et pérenniser la mutualisation des dettes.</u> <u>Par ailleurs, afin de garantir un financement stable d'un emploi public de qualité, il</u></p>

		<u>faut se doter des réels moyens de lutte contre l'évasion fiscale. Les plans de relance, financés par la dette, doivent prioriser un investissement dans les services publics et les investissements utiles d'un point de vue social et environnemental. Ces plans doivent conditionner les aides aux entreprises à des critères rigoureux liés à la réorientation du modèle énergétique vers des solutions de justice climatique et à la préservation ou la reconversion des emplois., sous contrôle citoyen.</u>
79	I.3. 5. Pour une puissance publique démocratique	
80	La crise sanitaire et sociale a affaibli encore la démocratie : son périmètre a été réduit et ses principes sont contestés, l'État de droit étant parfois présenté comme un carcan et non comme une protection. Par la mise en place durable d'un conseil de défense sanitaire et le vote de lois d'« urgence sanitaire », la gestion des aspects sanitaires, sociaux et économiques de la crise a été confisquée aux citoyen·nes avec un ensemble de lois d'exception restreignant durablement les libertés publiques et les droits, laissant craindre un mode autoritaire de prise de décision politique.	
81	Il faut sortir des états d'urgence permanents, des lois sécuritaires et construire les instruments d'une vie démocratique dans la vie citoyenne comme dans le monde du travail. La FSU réaffirme, à rebours des choix actuels, qu'un état démocratique doit s'appuyer sur ses services publics : il faut par exemple revenir à des régies publiques de l'eau. Le fonctionnement démocratique des services publics, avec des agent·es conscient·es de leur rôle, est une condition de leur bon fonctionnement.	
82	Il s'agit d'une nécessité absolue pour le monde d'après : le débat démocratique, les choix doivent procéder d'un débat transparent et non confisqué avec, à tous les niveaux – locaux comme nationaux – l'ouverture et l'organisation des espaces de débat et de délibération permettant la rencontre des parties prenantes. Cela passe notamment par le renforcement de la participation citoyenne locale et la prise en compte des initiatives citoyennes. La Convention citoyenne pour le climat aurait pu en être un exemple, même imparfait, mais elle a été vidée de l'essentiel par la reprise en main par le gouvernement à l'issue du processus et les propositions réduites.	
83	I.4. Protection sociale et sécurité sociale	
84	I.4.1. Sécurité sociale	

85	Après les multiples désengagements que la FSU a constamment dénoncés, les menaces contre la sécurité sociale, et plus largement la protection sociale, sont nombreuses : instrumentalisation du déficit de la sécurité sociale pour de nouveaux reculs de l'assurance maladie obligatoire, projet de réorganisation du partage entre l'assurance maladie obligatoire (AMO) et l'assurance maladie complémentaire (AMC) attendu dans le rapport du HCAAM, mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) des agent-es du public et attaques incessantes contre l'assurance chômage... Les risques de fusion des budgets de l'État et de la Sécurité sociale sont de retour, ce qui aboutirait à mélanger les prélèvements sociaux et fiscaux et à imposer de nouveaux désengagements et basculement vers les assurances privées.	
86	L'austérité imposée à l'hôpital public a eu des conséquences dramatiques au début de la crise sanitaire et il n'a tenu que par l'engagement remarquable des soignant-es. La reconnaissance alors clamée est aujourd'hui bien loin, et le <i>Séjour de la Santé</i> très insuffisant.	
87	Mais la sécurité sociale a pleinement fait la preuve de son efficacité durant la crise sanitaire et à l'inverse des régressions qu'elle subit, elle doit être renforcée et retrouver toute la place qui lui était dévolue à sa création. Les mandats des congrès précédents conservent toute leur pertinence, comme la reconquête d'une sécurité sociale qui rembourse 100% des soins médicaux prescrits. <u>XX</u>	<u>Ajout XX :</u> <u>La pandémie a démontré l'efficacité de la Sécurité sociale tant dans la prise en charge des patients que dans la diffusion du vaccin. La FSU ne peut se tenir hors des débats en cours. Elle doit sur la base de ses mandats faire valoir ses propositions afin de garantir une protection sociale intégrale pour actifs et retraités. Ces enjeux doivent faire l'objet d'un travail fédéral.</u>
88	La réforme de la protection sociale complémentaires des agent-es de la Fonction publique oblige désormais les employeurs publics à participer financièrement à une partie de la complémentaire de tous-tes leurs agent-es. Mais ce financement exclut les retraité-es.	
89	La FSU rappelle ses mandats de Clermont sur les mutuelles et les complémentaires santé. Elle continuera à s'opposer aux dispositifs qui entraveraient la liberté d'adhésion des agent-es et entraîneraient la rupture des solidarités intergénérationnelles, mais aussi entre niveaux de rémunération, et familiales.	
90	I.4.2. Le financement des retraites	
91	Les nombreuses mobilisations contre le projet de retraites par points ont permis d'informer la population et de conserver le soutien de l'opinion. La mise en place a finalement été repoussée. L'obsession de réduire la part du PIB consacrée au fi-	

	nancement des retraites est toujours aussi vive ; de nouveaux projets semblent à l'étude y compris le recul de l'âge de départ et le nombre d'annuités.	
92	Comme définie au congrès de Clermont, la FSU réaffirme sa conception d'une retraite basée sur une solidarité intergénérationnelle dans un système par répartition et à prestation définie. Elle s'oppose à la conception néo-libérale de la retraite épargne individuelle fondée sur des choix personnels et s'oppose tout autant aux mesures paramétriques.	
93	Place des retraité-es, paupérisation et inégalités de pension	
94	Les indicateurs de l'INSEE confirment l'érosion continue du pouvoir d'achat des retraité-es et les projections du COR attestent d'un fort décrochage de niveau de vie des retraité-es actuel·les et futur·es avec le reste la population. La retraite doit offrir une garantie de niveau de vie pour permettre à chaque retraité-e d'exercer pleinement sa citoyenneté, cela exige des pensions indexées sur les salaires. Les textes votés à Clermont sur la place des retraité-es et les conséquences des réformes engagées depuis 1993 gardent aujourd'hui toute leur pertinence.	
95	Financer les retraites	
96	La FSU doit montrer que d'autres financements sont possibles :	
97	- il faut avoir davantage de cotisant·es, donc mener une politique de l'emploi pour les plus de 5 millions de personnes privées d'emplois et condamnées à la précarité ou aux petits boulots ;	
98	- pour avoir davantage de cotisations, il faut davantage de salaires. Cela impose une autre répartition des richesses. Par ailleurs, les suppressions et les fortes réductions de cotisations sur les bas salaires sont moins de cotisations dans les caisses de retraite, il faut en sortir ! Le relèvement du salaire des femmes, afin d'atteindre l'égalité salariale, ferait là aussi progresser les cotisations ;	
99	- pour financer les retraites, il faut supprimer les exonérations de cotisations patronales, mettre à contribution les revenus financiers en prélevant une partie des 250 milliards versés sous forme de dividendes.	
100	I.4.3. Pour un plan d'avenir pour la jeunesse	
101	Les jeunes ont été particulièrement éprouvé-es par la crise : isolement, culpabilisation, privation d'enseignement, de liens sociaux, moindre accès à la culture et aux activités sportives, difficulté accrue à trouver des stages et	

	premiers emplois, à financer leurs études. Enfants et étudiant·es sont fortement touché·es par la pauvreté.	
102	Cette situation nécessite un plan pour les jeunes, ambitieux, qui, par une action déterminée et une programmation pour les prochaines années, ouvre la perspective d'un avenir désirable dans une société plus juste et écologiquement soutenable.	
103	À l'opposé des discours d'individualisation des apprentissages et parcours pour mieux faire accepter les inégalités, un tel plan doit commencer par une augmentation des bourses et des APL, l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, le rétablissement de l'aide à la recherche du premier emploi, la suppression des contrats précaires pour aller vers des statuts pérennes.	
104	L'accès au premier logement doit être accompagné par l'État. A terme, la FSU propose une allocation d'autonomie pour tous·tes les jeunes.	
105	L'État et les collectivités locales compétentes doivent renforcer l'accès gratuit et égal pour les jeunes aux services publics, notamment ceux de l'éducation et de la recherche, de l'insertion, de l'orientation, de la formation, du sport, de l'éducation populaire, de la culture, de la justice, de l'animation, de la santé (physique et mentale), des transports.	
106	Un investissement massif doit permettre à tous·tes les jeunes de se former, de s'émanciper, de trouver une place dans la société.	
107	La première condition pour l'emploi des jeunes est une formation initiale diplômante et ambitieuse, sans discrimination de genre, de handicap et/ou d'origine sociale ou géographique. Cela suppose de démocratiser l'accès et la reprise d'études supérieures.	
108	I.4.4. La question d'un revenu garanti	
109	Les confinements successifs ont eu des conséquences sociales dramatiques, avec des difficultés renforcées au sein de la jeunesse. L'absence de ressources pour les ménages les plus pauvres ont révélé combien le système de protection sociale doit être renforcé. Cela passe tout d'abord par la revalorisation de l'ensemble des minima sociaux et des aides sociales pour lutter contre la pauvreté. Le montant des APL doit être rétabli.	
110	Mais au-delà, un débat doit s'engager autour de la question d'un revenu décent garanti pour tous·tes, qui permette de mettre fin à la pauvreté dans notre pays en	

	étant supérieur au seuil de pauvreté (1 063 euros pour une personne seule). Distinct d'un revenu universel versé sans condition de ressources, ce revenu garanti doit permettre un accès facilité, sous condition de ressources, à un revenu, en fusionnant les allocations existantes. La FSU s'oppose à la réforme de l'assurance chômage.	
111	I.4.5. Perte d'autonomie	
112	La perte d'autonomie est un risque auquel chacun·e, à tout âge, peut être confronté·e. Sa prise en charge relève de la solidarité dans le cadre de la branche maladie de la sécurité sociale.	
113	La FSU dénonce la création d'une branche spécifique qui conduit à l'isolement des personnes et au traitement différencié des pathologies avec un financement en rupture avec les principes fondateurs de la sécurité sociale. Elle réaffirme son opposition à la CASA.	
114	La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement exige un projet social ambitieux : c'est une mission de service public ! La FSU rappelle ses exigences de suppression de la barrière d'âge, de financement public à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale – et donc suppression des restes à charge – de personnels plus nombreux en EHPAD (un·e agent·e pour un·e résident·e) et pour l'aide à domicile, avec des conditions de travail améliorées, un statut, une formation diplômante, des perspectives de carrière... La FSU rappelle que les aidant·es ne peuvent se substituer aux professionnel·les. Elle poursuivra la réflexion sur les métiers et filières de formation.	
115	La FSU réaffirme sa revendication d'un grand service public de la perte d'autonomie, garant de l'égalité et respectant le choix des usager·es et des familles pour les modalités de la prise en charge. Ce secteur ne peut être source de profits à l'image du véritable scandale des EHPAD à but lucratif.	

Partie II : Pour les droits des peuples et les libertés publiques

116	II.1. Libertés publiques et exigences démocratiques	
117	II.1.1. Pour une refondation de la démocratie	
118	Si la Vème République est un régime ultraprésidentiel, la pandémie a encore renforcé « l'omniprésidence ». L'état d'urgence sanitaire a concentré le pouvoir	

	dans les mains du président, épaulé par des conseils dont la nomination n'a été discutée nulle part. Par ailleurs le système majoritaire, qui régleme la représentation nationale, participe à la soumission du pouvoir législatif à l'exécutif.	
119	Annoncée par le président, la « <i>refondation du pacte démocratique</i> », comprenant l'introduction d'une part de proportionnelle et de la « <i>moralisation de la vie politique</i> » n'a pas vu le jour. Le pouvoir n'a eu de cesse que de diminuer les contre-pouvoirs (syndicats, presse libre, associations...) quand il ne les a pas réprimés.	
120	Les taux d'abstention, en augmentation, continuent sur tous les scrutins, et montrent l'urgence de repenser les institutions, leur fonctionnement. Pour la FSU, il faut tendre vers plus d'horizontalité et de représentativité. Plusieurs pistes méritent d'être étudiées : la limitation des mandats, <u>XX</u> , le statut d'élu-e, le recours à la proportionnelle, <u>YY</u> , le renforcement des organes de contrôle citoyen, et de la démocratie dans le monde du travail...	<u>XX : l'inversion calendrier électoral entre la présidentielle et les législatives</u> <u>YY : des projets de loi ou/et referendums adossés à des conventions citoyennes</u>
121	II.1.2. Liberté de presse, d'expression, de manifestation, répression du mouvement social	
122	Les libertés d'expression et de manifestations sont des libertés fondamentales. Si des limites légales (face au racisme, à l'apologie du terrorisme...) sont nécessaires, elles doivent permettre le libre exercice de la critique. Les financements publics et leurs critères d'attribution doivent favoriser l'objectif d'une presse pluraliste et indépendante des grands groupes.	
123	Par ailleurs certains médias diffusent sciemment des « fausses informations » et des programmes orientés à des fins politiciennes. La FSU demande à ce qu'un organe de contrôle indépendant soit mis à l'étude pour permettre le maintien d'une certaine probité dans la diffusion d'information, y compris sur les réseaux sociaux. Elle revendique en outre que les moyens éducatifs nécessaires soit mis en place pour permettre à la jeunesse d'avoir un regard critique sur les informations qui leur sont offertes en continu.	
124	La loi renseignement 2 fait entrer dans le droit commun des dispositions expérimentales de la loi Silt de 2017. La FSU déplore l'absence totale de débat public à son sujet et s'inquiète du détournement possible des dispositifs de surveillance renforcés à des fins qui n'ont rien à voir avec la prévention des actes terroristes, comme l'illustre le scandale du logiciel espion Pegasus. Elle dénonce également	

	l'élargissement du champ des exceptions au délai de 50 ans concernant l'accès aux archives classées secret-défense.	
125	La Loi Sécurité Globale représente un recul important des libertés fondamentales s'ajoutant au néfaste nouveau "schéma national du maintien de l'ordre". La volonté affichée du gouvernement d'empêcher ou de restreindre la couverture des manifestations par la presse ou par des citoyen·nes, en est l'expression la plus grave. La FSU dénonce le recours à la loi pour affaiblir les contre-pouvoirs.	
126	Par ailleurs, le recours à une surveillance massive des manifestations via des outils technologiques, de fichage des manifestant·es sont les premières pierres d'un changement de politique sécuritaire. Il s'inscrit dans un projet plus global de contrôle social, de limitation et de répression des expressions critiques vis-à-vis du pouvoir. La FSU continue d'en exiger le retrait dans un cadre unitaire large.	
127	La pandémie a enfin servi de prétexte pour empêcher la tenue de rassemblements ou de manifestations. La FSU dénonce l'utilisation des procédures d'état d'urgence pour faire taire la contestation sociale. Elle réaffirme par ailleurs le droit de la jeunesse de se mobiliser sans subir la répression policière ni des sanctions administratives.	
128	II.1.3. Liberté associative	
129	La loi « séparatisme » accentue le contrôle de l'État sur les associations en exigeant de celles qui ne sont pas reconnues d'utilité publique la signature d'un contrat d'engagement républicain. L'exercice d'un contrôle peut s'entendre dans le cadre d'un état de droit. Mais le contrôle du respect des lois, plutôt que des valeurs, ne saurait signifier ni un quelconque contrôle politique, ni une mise sous tutelle sans fondement voire toute instrumentalisation quelle que soit sa nature. Comme elle l'a fait au moment de l'élaboration de la loi, la FSU poursuit, avec les associations progressistes mais aussi d'éducation populaire, le combat pour que la liberté associative, dans les statuts comme dans les pratiques et les valeurs, reste entière. XX	Ajout XX : Elle participera aux initiatives unitaires contre les dissolutions d'associations dont l'objet et les valeurs sont conformes à ses mandats.
130	II.1.4. Répression du mouvement syndical	
131	Dans sa volonté de mettre à mal les contre-pouvoirs, l'exécutif a encouragé, engagé et soutenu la répression syndicale dans l'ensemble dans la Fonction publique. Que ce soit à la RATP, à la Poste, à l'inspection du travail ou dans l'Éducation nationale, des personnels qui se sont mobilisé·es pour faire respecter leurs droits ont dû subir pressions hiérarchiques, intimidations, déplacements	

	d'office, licenciements, sanctions disciplinaires, mises en cause et condamnations pénales. Cela a pu même être le cas pour des salarié-es « protégé-es », représentant-es d'organisations syndicales dans les instances.	
132	Les propos de Blanquer puis de Vidal accusant des universitaires ou des syndicalistes d'être « islamogauchistes », <u>XX</u> créent un dangereux climat de défiance et ouvrent la voix à la constitution de listes les stigmatisant et les livrant à la vindicte publique. La FSU considère que des lignes rouges ont été franchies. Elle participera aux initiatives et collectifs unitaires qui soutiennent les syndicalistes <u>YY</u> réprimés-es pour avoir mené des batailles syndicales.	<u>Ajout XX : sont sans fondement scientifique,</u> <u>Ajout YY : militant-es</u>
133	II.1.5. Violences policières	
134	En parallèle de la surenchère législative qui fait reculer les libertés fondamentales, certaines pratiques policières de maintien de l'ordre, ainsi que le déploiement de certaines unités (BAC) à des missions pour lesquelles elles ne sont pas formées, augmentent les risques pour la population. Les habitant-es des quartiers populaires, notamment les jeunes et tout particulièrement celles et ceux perçus-es comme noir-es ou arabes.	
135	La mobilisation suite à la mort de Georges Floyd aux États-Unis et le mouvement <i>Black Lives Matter</i> ont agi comme révélateurs et permis d'ouvrir le débat. <u>XX</u> La volonté d'empêcher toute expression de la contestation sociale est flagrante. Le gouvernement porte une lourde responsabilité dans cette gestion violente du maintien de l'ordre, qui induit l'escalade de la violence et qui au final dissuade de manifester. L'utilisation massive et systématique d'armes, qui engendrent des blessures graves et des mutilations, se poursuit, ainsi que le recours à des pratiques jusque-là proscrites (voltigeurs, chiens démuselés...).	<u>Ajout XX :</u> <u>En France aussi, bien que le contexte soit différent, le débat doit s'ouvrir sur la place du racisme et la tolérance large qui lui est faite dans certains services de l'État, à commencer par la police.</u>
136	Les victimes se comptent par centaines et les auteurs et autrices ne sont pratiquement jamais condamnés-es, ni même poursuivis-es. Toutes les possibilités de contrôle des pratiques policières (mise en place d'un récépissé, caméra piéton pour les agent-es...) ont été abandonnées voire, avec la loi Sécurité Globale, complètement remises en cause.	
137	Le gouvernement doit cesser sa politique répressive, expression d'une pratique de plus en plus autoritaire du pouvoir, qui fait l'objet de condamnations internationales, notamment de la part de l'ONU, et garantir réellement le droit à manifester en toute sécurité dans le pays. La FSU rappelle sa demande d'interdiction immé-	

	diète des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande, dans des objectifs de transparence et de contrôle citoyen de son action, la création d'un organisme de contrôle de la police en remplacement de l'IGPN, indépendant du pouvoir exécutif.	
138	II.1.6. Réforme de la justice et politique pénale, justice des enfants	
139	La réforme de la justice dans le cadre de la loi du 23 mars 2019 de la programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice des mineur-es, ont vu une réorganisation sans précédent de ce service public. Sous prétexte de vouloir simplifier les procédures s'est imposé un modèle de nouvelle organisation privilégiant les restrictions par la mutualisation des moyens, l'accélération des procédures, la dématérialisation des actes de justice.	
140	Loin d'être une réelle simplification au service du justiciable, cette réforme renforce les inégalités de traitement et l'éloignement de la justice d'avec les citoyen·nes.	
141	Aujourd'hui, le service public de la justice reste le parent pauvre européen (14ème place sur 28) avec un budget moyen de 72 euros par habitant. Par ailleurs, cette loi de programmation et de réforme de la justice a réuni contre elle, dans une opposition unanime, l'ensemble des professionnel·les de la justice (avocat·es, magistrat·es, greffier·es, personnel PJJ, administration pénitentiaire, etc...) Elle accentue l'emprise du tout carcéral en supprimant la "contrainte pénale" et par la mise en oeuvre d'un programme immobilier de création de 15 000 places de prison supplémentaires. Une évolution est indispensable pour redonner du sens et de l'efficacité à la peine en ne faisant plus de l'emprisonnement la seule référence, au profit d'une véritable politique de probation plus propice à lutter contre la récidive.	
142	Le gouvernement profitant de la discussion de ce projet a fait passer en force une ordonnance abrogeant l'ordonnance du 2 février 1945. Ce texte adopté depuis et ce malgré une forte opposition et mobilisation de toutes les organisations syndicales, consacre la fin des principes de la justice des enfants qui privilégient l'éducation pour tous les enfants sous main de justice.	
143	Le code de la justice pénale des mineur-es, a seulement pour objectif, confondant célérité et efficacité, d'apporter des réponses rapides aux victimes en matière de traitement des dossiers et ce en réduisant le temps d'intervention des services	<u>Ajout XX :</u> <u>Le service public de la justice doit être le garant de la paix sociale et des libertés, pour cela l'ensemble des réformes qui ont détricoté l'Etat social, notamment</u>

	<p>éducatifs. La plupart des dispositions de ce nouveau texte sont calquées sur celui des majeurs (TIG, mesures de probation, etc,...) et font la part belle aux dispositifs d'enfermement tels que les centres fermés et les prisons pour mineurs. Pour finir, ce texte vient artificiellement créer une dichotomie entre les jeunes pris-es en charge par la protection de l'enfance et ceux et celles suivi-es au pénal, alors que celles et ceux en situation ou en voie de délinquance sont avant tout des enfants en danger et que dès lors il nous appartient également de les protéger. _</p> <p>La FSU au sein du collectif Justice des enfants, participera à faire vivre et alimenter l'observatoire des pratiques éducatives et restera vigilante à dénoncer tous les écueils d'une telle réforme. <u>XX</u></p>	<p><u>dégradant l'ordonnance de 1945 sur la justice des mineurs, doivent être abrogées.</u></p>
144	II.1.7. Fichage et protection des données	
145	<p>La pandémie a fait exploser le recours au numérique. Le développement, la collecte exponentielle des ces données, leurs interconnexions et leurs exploitations représentent un danger réel pour les libertés. C'est notamment le cas de toutes les données personnelles recueillies dans le cadre des applications type <i>StopCovid</i> ou <i>Health Data Hub</i>... Les protections légales existantes, de type RGPD, représentent des progrès mais restent insuffisantes. Elles doivent être renforcées pour garantir aux citoyen-nes un total contrôle de leurs données personnelles.</p>	
146	<p>La FSU se prononce pour le développement de solutions alternatives dans les administrations : abandon de la sous-traitance, mise en place de serveurs internes décentralisés, promotion de logiciels garantissant la confidentialité (« <i>privacy by design</i> »).</p>	
147	<p>La FSU demande à ce que soient abandonnés tous les accords liant les administrations aux GAFAM et que soit promu l'usage d'outils libres et collaboratifs.</p>	
148	II.1.8. Consommation de drogues, libertés et santé publique	
149	<p>La France maintient une politique extrêmement répressive de l'usage du cannabis. Au contraire de cette démarche inefficace, la légalisation de l'usage du cannabis et la réglementation de sa vente, incluant la protection des mineur-es, ne représenteraient elles pas une solution qui permettrait entre autres un rééquilibrage des moyens de répression vers la prévention, dans un objectif de santé publique ?</p>	<p>Au contraire de cette démarche inefficace, la légalisation de l'usage du cannabis et la réglementation de sa vente, incluant la protection des mineur-es, ne représenteraient elles pas une solution qui permettrait entre autres un rééquilibrage des moyens de répression vers la prévention, dans un objectif de santé publique. <u>?</u></p>
150	<p>A minima, il est nécessaire de légaliser immédiatement son usage thérapeutique.</p>	

151	II.1.9. Libre choix de fin de vie	
152	Depuis 2005 trois lois votées par le Parlement imposent le choix entre sédation profonde et acharnement thérapeutique. Cette contradiction profonde entre désirs de la population et cadre légal place le corps médical dans de profond conflits de loyautés, l'oblige à choisir seul-es et entraîne une judiciarisation de cette question.	
153	La FSU revendique un accompagnement de fin de vie librement choisi par les patient-es, comprenant l'accès des soins palliatifs, et pouvant aller jusqu'à l'aide active à mourir.	<u>La FSU est très attachée au principe que chacun puisse mourir en toute dignité et sans souffrance. Elle s'inquiète de l'inégalité d'accès à ce principe, selon les territoires en France, selon les catégories socio-culturelles. Aujourd'hui, malgré les lois Claeys - Leonetti, seul un tiers des Français accèdent aux soins palliatifs, seuls 35 % des décès se déroulent dans des conditions acceptables. Il y a donc lieu d'augmenter les sites, les services, les lits de soins palliatifs, en hôpital ou à domicile, de développer un cursus spécialisé dans la formation des personnels médicaux, d'informer largement les patient-es concerné-es sur leur droit à y recourir. Il faut que l'information sur la personne de confiance et sur la possibilité d'utiliser les directives anticipées soit systématisée. La FSU regrette que la proposition de loi «donnant et garantissant le droit à une fin de vie libre et choisie et à une assistance médicale active à mourir», mise en débat le 8 avril 2021, n'ait pu aboutir au vote final</u>
154	II.2. Droits Humains Fondamentaux, égalité de droits, lutte contre les discriminations et les violences	
155	II.2.1. Lutte contre toutes les formes de racisme	
156	La parole raciste se banalise, prenant pour cibles privilégiées les migrant-es et/ou les musulman-es. A l'occasion de la pandémie, le racisme anti-asiatique <u>YY</u> , a été exacerbé.	<u>Ajout YY : et l'antisémitisme ont été</u>
157	La FSU condamne toutes les formes de discriminations et de violences sur des bases ethniques, culturelles et/ou religieuses. Elle s'alarme de la recrudescence des actes antisémites qu'elle dénonce fermement, et refuse leur instrumentalisation qui vise à amalgamer antisionisme et antisémitisme. La FSU rappelle que le racisme tue, et dénonce la complaisance médiatique, voire l'impunité, dont bénéficient les promoteurs de thèses racistes et mortifères, dont celles du « <i>grand remplacement</i> ».	
158	Le racisme n'est pas du seul fait de partis particulièrement xénophobes ; il est structurel, en partie lié au post-colonialisme, et se manifeste par un double sys-	

	tème de discriminations / privilèges. A échelle plus large, le mouvement Black Lives Matter a démontré la prégnance de cette dimension systémique à l'échelle des pays occidentaux. C'est également une disposition discriminatoire qui exclut les étranger-es du droit de vote. La FSU est favorable au droit de vote des étranger-es aux élections locales. Aujourd'hui la question de son soutien à l'extension de ce droit à toutes les élections se pose, à l'image du choix du Pays de Galles et de l'Ecosse qui ont élargi les droits civiques à l'ensemble des résidents-es de plus de 16 ans en situation régulière sur leur territoire.	
159	Les personnes racisées (victimes de racisme) subissent parfois des discriminations croisées, les femmes sont en particulier les premières cibles de l'islamophobie (qui qualifie les situations de rejet, de violence, de stigmatisation des musulman-es ou des personnes perçues comme telles), construction idéologique et politique issue de l'extrême droite. La FSU prendra en compte la dimension intersectionnelle dans sa réflexion et ses actions contre les discriminations.	
160	Pour contribuer à déconstruire ce système, il est important que l'éducation à l'égalité se préoccupe aussi des questions liées à la « race », qui n'est pas une donnée biologique mais une construction sociale, et qu'elle fasse la promotion de la société multiculturelle, en rappelant notamment la contribution indéniable des <u>migrant-es XX</u> à la richesse de notre pays.	<u>Ajout XX : exilé-es</u>
161	La FSU mettra en place des formations pour outiller ses militant-es afin de mieux comprendre la mécanique raciste et les représentations qui la sous-tendent, pour mieux prévenir et combattre toutes les formes de racismes, et ainsi s'inscrire dans un antiracisme qui prenne en compte à la fois la dimension morale et la dimension politique de cette lutte.	
162	II.2.2. Inclusion des personnes à besoins spécifiques	
163	L'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services publics est toujours insuffisante, faute d'investissements et de moyens. La loi ELAN a permis une véritable régression : ce ne sont plus 90 % de logements neufs qui doivent être construits aux normes d'accessibilité, mais seulement 20 %. De plus la réduction des APL touche les personnes les plus fragiles.	
164	La FSU demande que soit garanti un niveau de vie décent aux citoyen-nes en situation de handicap . Elle réclame entre autres l'augmentation de l'allocation pour adultes handicapé-es au niveau du SMIC. La FSU demande la désolidarisation des revenus du/de la conjoint-e (déconjugalisation) pour le calcul de l'allocation	

	aux adultes handicapé-es (AAH).	
165	Au-delà des questions d'accessibilité et de revenus, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses dimensions (loisirs, études, travail, emploi...). <u>XX</u>	<u>Ajout XX :</u> <u>La FSU lancera une réflexion sur la place faite à ces personnels dans notre travail syndical. Une participation pleine et entière des adultes handicapés à la vie sociale, implique de leur faire une place dans notre fonctionnement fédéral et syndical : accueil de militant.e.s en situation de handicap, doublage de nos vidéos en LSF, textes accessibles aux personnes mal voyantes, locaux syndicaux accessibles aux PMR...</u> <u>[Mais cela relève aussi du thème 4]</u>
166	II.2.3. Travail social pour une justice sociale	
167	Les mandats de Clermont restent valables. <u>XX</u>	<u>Ajout XX :</u> <u>La crise sanitaire a amplifié et accéléré ces problématiques , creusant les inégalités. Malgré le manque criant de moyens dans le service public, les travailleurs sociaux, restent en première ligne pour accompagner les publics en difficultés .</u> <u>La FSU défendra la place et l'importance du travail social dans une société juste et démocratique.</u>
168	II.2.4. Droits LGBTQI+	<u>XX : Correction du sigle</u>
169	Les mandats de Clermont restent valables.	
170	Les mesures de confinement liées à la crise sanitaire ont eu une incidence sur les actes LGBTIphobes, laissant peu d'échappatoires aux victimes de ces violences. De nombreuses discriminations et des inégalités demeurent, notamment concernant la parentalité et la transidentité. Les couples de lesbiennes et les femmes célibataires ont enfin accès à la PMA malgré la mobilisation des mouvances réactionnaires.	
171	Le plan national d'action pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBTQI+ doit maintenant se mettre en œuvre concrètement et tout-es les fonctionnaires doivent être sensibilisé-es à ces questions.	
172	Dans la période récente, le suicide de plusieurs jeunes transgenres dans la sphère scolaire montre que les marges de progrès en matière de sensibilisation des élèves et des personnels sur ces questions restent importantes.	
173	La FSU prendra toute sa place dans les observatoires de lutte contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire pour faire en sorte que cette lutte se concrétise sur le terrain notamment par la promotion des différents guides et	<u>Ajout XX :</u> <u>Elle prendra part aux mobilisations sur le sujet.</u>

	la formation des personnels. <u>XX</u>	
174	II.2.5. Droit des enfants, combattre et dénoncer l'inceste et les violences sexuelles commises sur les enfants	
175	Le confinement a aggravé les conditions de vie des enfants les plus vulnérables et mis en lumière les carences des politiques publiques françaises en matière de protection de l'enfance, ainsi que l'application inégale sur le territoire des principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).	
176	Les confinements successifs ont également exacerbé les violences intra-familiales et accru les dangers d'agressions sexuelles : 300 000 enfants en sont victimes chaque année en France, à 80% dans la famille.	
177	Une agression sexuelle vécue dans l'enfance constitue un facteur de risque important dans la survenance de problèmes de santé mais aussi d'adaptation psychologique et sociale pouvant perdurer jusqu'à l'âge adulte. Face à l'ampleur de ce phénomène et aux révélations concernant les violences subies au sein de l'Eglise catholique le gouvernement doit modifier la loi pour offrir une véritable protection aux victimes. L'École joue un rôle essentiel dans la détection de ces situations. Elle doit avoir les moyens d'assurer le repérage de ces violences, la protection et l'accompagnement des victimes.	L'École joue un rôle essentiel dans la détection de ces situations. Elle doit avoir les moyens d'assurer le repérage de ces violences, la protection et l'accompagnement des victimes. <u>L'École et les services de la petite enfance jouent un rôle déterminant dans la détection de ces situations en tant que lieu d'accueil de la quasi totalité des enfants. Il faut permettre aux enfants l'accès facile à un professionnel qualifié et proposer aux personnels conseils et accompagnement dans ces situations, notamment par la création d'un réel service social Éducation Nationale dans le 1^{er} degré .</u>
178	Pour cela, les personnels doivent être formé-es, afin qu'ils et elles sachent comment accueillir la parole et interpréter les signes que les enfants ne manquent pas d'envoyer pour appeler à l'aide.	
179	La FSU revendique donc la prise en compte de ces questions dans la formation initiale et continue de tous les personnels, ainsi que le renforcement des équipes pluri-professionnelles permettant des actions de prévention ainsi que le repérage de ces situations. Il faut également des moyens conséquents pour prendre en charge les enfants victimes.	La FSU revendique donc la prise en compte de ces questions dans la formation initiale et continue de tous les personnels, ainsi que le renforcement des équipes pluri-professionnelles permettant des actions de prévention ainsi que le repérage de ces situations. Il faut également des moyens conséquents pour prendre en charge les enfants victimes. <u>La FSU revendique la prise en compte de ces questions par une sensibilisation aux personnels dans la formation initiale et continue ainsi que le renforcement des équipes pluriprofessionnelles. Le système de la protection de l'enfance est à bout de souffle . Les propositions gouvernementales ne sont pas à la hauteur des enjeux. Une remise à plat ne peut se faire qu'avec la prise en compte des revendications des professionnels et des publics. La FSU exige des moyens de fonctionnement</u>

		pour une réelle politique de prévention dès le plus jeune age.
180	II.2.6. Migrant.es	Exilé.es
181	Les conditions d'exil et l'accueil des migrant.es ne cessent de se dégrader depuis de nombreuses années du fait de politiques migratoires de plus en plus restrictives et qui bafouent les droits humains fondamentaux. Les arrivées ont diminué en Europe du fait de la pandémie et du verrouillage des frontières. Mais les migrant.es sont victimes de nombreux refoulements illégaux et dangereux, parfois au péril de leur vie. Et les opérations de sauvetage menées par les ONG continuent à être entravées.	
182	L'exode massif causé par l'arrivée au pouvoir des Talibans en Afghanistan rappelle à quel point le droit d'asile est une pierre angulaire des droits humains. Il est pourtant très fragilisé aujourd'hui en France, sous l'effet d'un discours politique xénophobe qui dépeint les migrant.es comme une menace dont il faudrait se protéger et qui est diffusé jusqu'au sommet de l'État. A l'inverse de ce discours, la France a les moyens et se doit d'accueillir les exilé.e-s d'Afghanistan.	A l'inverse de ce discours, la France a les moyens et se doit d'accueillir les exilé.e-s d'Afghanistan.
183	Celles et ceux qui parviennent à entrer, dont des milliers de mineur.es et jeunes majeur.es isolé.es, subissent contrôles, humiliations, violences, démantèlement de camps, privation des besoins élémentaires... Pour la FSU, c'est inacceptable !	
184	Les mandats de Clermont restent valables.	
185	II.2.7. Libre-échange et migration	
186	Les mandats de Clermont restent valables.	
187	II.2.8. Politique européenne de traitement des migrations	
188	La réforme du Pacte sur la migration et l'asile, annoncée en septembre 2020, qui prévoit d'imposer aux États européens de se montrer solidaires dans l'accueil des migrant.es, les divise et peine à se concrétiser. Elle prévoit de mettre fin au règlement Dublin III mais ne règle rien et renforce encore plus la responsabilité des pays en première ligne sur la route des migrant.es.	
189	Faute de consensus sur une politique commune de l'accueil, c'est l'externalisation pour empêcher l'arrivée des migrant.es sur le sol européen qui prime, notamment par le développement de partenariats avec des pays tiers au mépris de l'accès effectif aux procédures d'asile et à la protection. Le Danemark vient de voter une loi qui pousse cette externalisation toujours plus loin, jusqu'à autoriser un pays hôte	

	hors UE à traiter la demande d'asile en son nom, et crée ainsi un précédent très inquiétant.	
190	Tout cela constitue une remise en cause des conventions internationales sur le droit d'asile.	
191	<u>XX</u> La FSU dénonce les accords indignes passés avec des pays tiers pour limiter l'arrivée de migrant·es, ainsi que les exactions commises en Libye. <u>YY</u> Elle continue de participer à différents cadres unitaires (États Généraux des Migrations, RESF, JU-JIE...) dont les actions articulent les dimensions politiques, humanitaires et d'accès aux droits fondamentaux.	<p><u>XX : La FSU exige la fin des traitements dégradants des réfugiés. Les camps de rétentions, dans des conditions scandaleuses, de l'UE en Grèce doivent être fermés et les réfugiés accueillis dignement en Europe.</u></p> <p><u>YY : La mort de migrant.e.s noyé.e.s dans la Manche en tentant de rejoindre le RU est une tragédie qui nous rappelle l'urgence de changer les politiques migratoires. Il faut abroger les accords du Touquet, organiser l'accueil à Calais et le passage des demandeuses et demandeurs d'asile au RU en toute sécurité.</u></p> <p><u>L'instrumentalisation par la Biélorussie de plusieurs milliers de migrant.e.s et le refus catégorique de la Pologne et plus largement de l'UE de les accueillir a débouché sur une crise humanitaire qui traduit une violation très grave des droits humains. Les pays membres doivent organiser et répartir entre eux l'accueil des migrantes et migrants au plus vite.</u></p>
192	II.2.9. Législation française	
193	Une nouvelle version du Ceseda est entrée en vigueur le 1er mai 2021, conformément à l'article 52 de la loi Collomb.	
194	Selon le gouvernement, cette refonte a pour seul objectif une plus grande lisibilité et s'effectue à droit constant. Avec les associations de soutien aux migrant·es et aux réfugié·es, la FSU sera vigilante à ce qu'elle ne donne lieu à aucune nouvelle régression en matière de droits accordés jusqu'ici. Condamnée sept fois par la CEDH depuis 2012 pour traitements inhumains infligés à des enfants en rétention, la France continue malgré tout à enfermer des enfants avec leurs parents (122 en 2020). La FSU demande l'interdiction de cette pratique intolérable, comme le recommandent la CNCDH et la Défenseure des Droits. <u>XX</u>	<p><u>Ajout XX :</u></p> <p><u>Elle s'insurge aussi contre la numérisation des procédures d'asile qui complexifie encore plus les demandes.</u></p>
195	Plus largement, en participant aux actions et campagnes unitaires telles que la Journée internationale des migrant·es ou « <i>Égaux, égales, personne n'est illégal !</i> », la FSU continue à défendre les droits des migrant·es et des personnes sans papiers et à œuvrer pour faire évoluer la loi en positif et obtenir de nouveaux droits, tels que la liberté de circulation et le droit à l'installation.	
196	II.2.10. MIE	<u>Mineur·es Isolé·es Etranger·es</u>

197	La situation des MIE ne cesse de se dégrader. Alors que ces jeunes restent toujours confronté·es à de nombreuses difficultés dans leur quotidien, ils-elles sont stigmatisé·es et présenté·es comme un danger et un coût trop important pour la société.	
198	Faute de moyens suffisants, l'ASE est dans l'incapacité de les prendre en charge décemment. La plupart des conseils départementaux continuent de bafouer régulièrement la présomption de minorité de ces jeunes et ne remplissent pas leur mission première de protection, en demandant aux personnels de faire plus de sécuritaire et moins de prévention. Ceux qui essaient de résister, notamment en refusant de mettre en place le fichier biométrique des MIE, sont menacés de sanctions, voire ostracisés par les préfetures.	
199	La loi relative à la protection de l'enfance prévoit des mesures insuffisantes (interdiction relative des placements en hôtel), voire inquiétantes (obligation faite aux départements de recourir au fichier d'Aide à l'Évaluation de la Minorité).	
200	La FSU exige le retrait de ce fichier AEM au profit d'une réelle politique d'accueil, de mise à l'abri immédiate et de protection de ces enfants en danger.	
201	La FSU s'inquiète de la recrudescence du nombre d'OQTF, de rétentions administratives et de tentatives d'expulsion envers les MIE et les jeunes majeur·es scolarisé·es.	
202	Elle se félicite des résistances qui s'expriment partout en France. Elle apporte son soutien et popularisera les luttes locales qui réclament la possibilité pour ces jeunes de poursuivre leurs études et d'obtenir leur régularisation.	
203	II.2.11. Roms	
204	Les mandats de Clermont restent valables.	
205	II.3. Questions Internationales	
206	II.3.1. Montée des mouvements autoritaires à l'échelle mondiale	
207	À l'échelle mondiale, des mouvements autoritaires s'affirment. Bien que possédant des spécificités nationales propres, certaines caractéristiques leur sont communes : défense des seuls intérêts nationaux, négation de la crise écologique, vision réactionnaire sur les questions sociales et sociétales, destruction des contre-pouvoirs et utilisation massive de tous les moyens de répression.	
208	Rien n'est inéluctable et des dirigeant·es sont remis·es en cause par les urnes et la	

	<p>rué. Néanmoins, ces développements polarisent la vie politique d'un nombre croissant d'États. Ils obligent le mouvement social à lutter activement pour l'ensemble des droits et libertés.</p>	
209	<p>La FSU soutient le progrès et la justice sociale au niveau international dans un cadre unitaire le plus large possible.</p>	
210	<p>II.3.2. Éducation à la paix</p>	
211	<p>La France fait partie des plus grands producteurs et vendeurs d'armes de la planète. La FSU promeut une politique de paix entre les peuples et les États, et un règlement pacifique des conflits, facteur de justice. Elle demande une cessation progressive de la production et de la vente d'armes dans le monde, et la reconversion de toute cette industrie et de ses emplois vers d'autres fins comme les énergies renouvelables. La France et l'UE doivent être partie prenante d'un processus de désarmement et de démilitarisation global.</p>	
212	<p>De la même façon, le choix fait de poursuivre l'escalade technologique est un obstacle à la nécessaire dénucléarisation des États.</p>	
213	<p>La FSU se prononce pour une signature par la France du TIAN.</p>	
214	<p>Consciente que la paix se construit dans un temps long, la FSU soutient les initiatives et les collectifs qui la promeuvent aussi bien dans le champ éducatif que politique.</p>	
215	<p>II.3.3. Pour les droits des peuples, questions internationales</p>	
216	<p>La déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant en zones rurales a été adoptée par l'ONU en 2018. C'est une reconnaissance de tous ces peuples souffrant d'une violation systématique de leurs droits. Juridiquement non contraignante, la FSU doit œuvrer pour la traduction de ces droits dans des législations nationales.</p>	
217	<p>Palestine</p>	
218	<p>La poursuite de l'implantation de colonies à Jérusalem Est et dans les territoires occupés, le blocus et le choix de la guerre de mai 2021 à Gaza rendent improbables la perspective de la fin du conflit colonial mené par Israël. À l'heure actuelle, la colonisation, les violations quotidiennes des droits humains et l'apartheid dont sont victimes les Palestiniens rendent de fait caduque la solution de deux États, portée historiquement lors des accords d'Oslo.</p>	

219	La FSU prendra une part active aux campagnes de soutien à la juste lutte du peuple palestinien et notamment à celles initiées par la société civile palestinienne, notamment BDS ou par la minorité pacifiste israélienne. En Europe, elle rejoint réseau syndical ETUN de solidarité avec les travailleurs et travailleuses palestinien·nes.	
220	La FSU ne se reconnaît par ailleurs aucunement dans le projet colonial sioniste. Elle refuse l'instrumentalisation de l'antisémitisme à des fins politiciennes pour faire taire les critiques de la politique israélienne. Elle se prononce pour des sanctions contre l'État d'Israël tant qu'il ne respectera pas le droit international.	La FSU ne se reconnaît par ailleurs aucunement dans le <u>s'oppose au</u> projet colonial sioniste.
221	Françafrique	
222	La politique étrangère française porte encore les stigmates de son passé colonial. Loin d'avoir abandonné l'idée d'une sphère d'influence, la France soutient certains régimes dictatoriaux et n'hésite pas à intervenir militairement pour les maintenir au pouvoir. Ce néocolonialisme revêt divers aspects : militaire mais aussi économique, culturel, monétaire ou encore de « <i>soft power</i> » via la Francophonie institutionnelle notamment.	
223	La FSU est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires des États. Elle dénonce toute politique étrangère, particulièrement en Afrique, qui ne soit guidée que par la protection des intérêts du capitalisme français au détriment des populations sur place et de leur droit à disposer d'eux-mêmes (Tchad, Mali...).	Elle dénonce toute politique étrangère, particulièrement en Afrique, qui ne soit guidée que par la protection des intérêts du capitalisme français au détriment des populations sur place et de leur droit à disposer d'eux-mêmes (Tchad, Mali...). <u>Elle se prononce pour le retrait des troupes françaises actuellement en interventions extérieures qui ne sont pas liées au maintien de la paix sous mandat ONU.</u>

Zoom Droit des Femmes

224	La vague de libération de la parole pour dénoncer les oppressions patriarcales en France et dans le Monde se poursuit et les mobilisations autour des droits des femmes sont très importantes et massivement investies par la jeunesse. Cela montre que les violences et les inégalités à l'égard des femmes sont une préoccupation majeure. Des luttes ont abouti comme la légalisation de l'avortement en Argentine ou la victoire des femmes de chambre de l'Ibis Batignolles en France.	
225	De nombreux rapports ont mis en évidence le fait que les inégalités et violences	

	se sont renforcées à l'occasion de cette crise sanitaire, économique et sociale. La FSU porte, notamment dans le cadre de <i>Plus Jamais Ça</i> , la revendication d'un plan de relance permettant d'agir dès maintenant et qui intègre les questions féministes.	
226	Suite à un <i>Grenelle des violences conjugales</i> manquant d'ambition et de moyens, le niveau des violences faites aux femmes reste très élevé : un féminicide tous les 3 jours, 553 000 agressions sexuelles par an, 1 femme sur 3 déclare subir du harcèlement sexuel au travail. Un rapport "Violences, femmes et handicap : dénoncer l'invisible et agir !" a mis en lumière l'exposition particulièrement marquée des femmes en situation de handicap aux violences, aussi bien dans le cercle familial que dans les institutions spécialisées. La FSU continue d'exiger une loi-cadre et un budget d'un milliard d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.	
227	La question de l'Égalité Femmes Hommes est une préoccupation de plus en plus partagée. Les plans d'action se mettent en place dans les différentes administrations de la Fonction Publique. A tous les niveaux de discussion, la FSU est intervenue pour faire évoluer le constat et les mesures à mettre <u>XX</u> . Elle revendique les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre et réduire véritablement les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.	Ajout XX : en place
228	La FSU prendra toute sa place dans les comités de suivi de ces plans et informera la profession des enjeux.	
229	La FSU a pesé dans les débats de CHSCT pour que soient intégrés un volet relatif au harcèlement moral et sexuel et un autre sur la prévention, la protection et le traitement des violences sexistes et sexuelles.	
230	Le fait que les femmes soient les premières victimes de violences sur les lieux de travail, nécessite des réponses fortes de la part de tous les employeurs publics.	
231	La FSU continuera de former ses militant·es sur l'égalité professionnelle et les violences sexistes et sexuelles afin qu'ils/elles puissent intervenir efficacement à tous les niveaux.	
232	Grâce à la mobilisation collective, une première loi mondiale contre les violences sexistes et sexuelles au travail a été adoptée en 2019, En France, le gouvernement refuse de faire évoluer la loi pour y intégrer les recommandations de l'OIT en matière de lutte contre les violences et le harcèlement au travail. La FSU dans un cadre unitaire revendique la transcription dans le droit français de la conven-	

	tion 190 de l'OIT.	
233	Dans le monde, la montée en puissance de régimes conservateurs et réactionnaires met en péril des droits fondamentaux des femmes comme celui de disposer de son corps et d'avorter. En France, des mouvements interviennent pour empêcher qu'ils progressent (IVG, PMA, langage égalitaire).	
234	La FSU dénonce les attaques contre les centres du Planning familial et leur apporte tout son soutien. L'accès à l'avortement est un droit, l'entraver est un délit. Le droit à l'avortement doit être renforcé par l'allongement des délais de recours à l'IVG, la suppression de la double clause de conscience mais aussi par des moyens permettant son accès à toutes les femmes sur tout le territoire.	
235	La FSU soutient et est partie prenante des combats féministes et continuera à s'impliquer dans toutes les actions permettant de rendre visible ces questions <u>XX</u> (création de collectifs départementaux, mots d'ordre de grève spécifiques...).	<u>Ajout XX : et oeuvrera activement à la construction de la grève féministe du 8 mars</u>

Zoom Extrême droite

236	Les mandats de Clermont restent valables.	
237	En Europe et dans plusieurs régions du monde, des mouvements d'extrême droite et/ou nationalistes, autoritaires continuent de monter en puissance, voire parviennent au pouvoir.	
238	En France aussi, les idées de l'extrême droite, relayées avec beaucoup de complaisance par les médias, continuent à se diffuser dans l'opinion, en lien avec le poids du Rassemblement National dans les urnes et la société. <u>XX</u>	<u>XX : Ces idées infusent bien au-delà de la seule extrême-droite et contaminent une grande partie du champ politique institutionnel.</u>
239	Des polémiques nauséabondes, des offensives réactionnaires voire des actes violents se multiplient. S'ajoutant à la forte audience de l'extrême droite dans les forces armées et de police, cela participe d'un climat toujours plus violent et dangereux.	
240	Le développement du complotisme, notamment au cours de la crise sanitaire favorise le développement des idées de l'extrême droite <u>XX</u> . Des « collectifs de réinformation » surfent sur la crise démocratique, les angoisses, les colères, les peurs, le scepticisme des citoyen·nes pour diffuser des discours présentés comme « alternatifs ». Ils développent des théories confuses et dangereuses qui	<u>XX : et une résurgence de l'antisémitisme</u>

	présentent un risque réel de récupération par l'extrême droite.	
241	Même si des groupuscules identitaires comme le Bastion social ou Génération Identitaire ont été dissouts, ils se recomposent. D'autres groupuscules reprennent de la vigueur et mènent des actions violentes.	
242	Le virage sécuritaire et la remise en cause des libertés par le gouvernement mais aussi les discours d'autres partis politiques, au prétexte de lutter contre l'extrême droite, concourent à en légitimer et à en banaliser les idées, notamment autour de la défiance vis-à-vis des migrant-es ou supposé-es tel-les, ou de l'instrumentalisation de la laïcité entre autres à des fins islamophobes.	
243	Il est urgent que le mouvement syndical s'unisse afin de proposer des alternatives sociales, démocratiques, féministes, écologiques, solidaires aux politiques libérales et néocoloniales qui ont légitimé les idées d'extrême droite et qui aggravent les inégalités. Pour reconstruire l'espoir dans le progrès social et stopper la montée de l'extrême droite, il doit mettre l'accent sur ce qui fait ses fondamentaux, notamment la solidarité internationale et l'égalité des droits.	
244	La FSU poursuivra le travail accompli dans le cadre intersyndical, avec VISA, mais aussi d'autres cadres unitaires, comme dans <i>Plus jamais ça</i> , en organisant des campagnes, des formations, des rencontres pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite.	
245	Elle réfléchira à l'articulation de ce combat avec la lutte antiraciste, comme avec les luttes féministes, ainsi qu'à un travail en profondeur visant à contrer le confusionnisme et le complotisme.	
246	Elle prendra toute sa place dans les initiatives visant la déconstruction des idées de l'extrême droite qu'elle ne cessera pas de combattre.	

Glossaire

AAH – Allocation d'adulte handicapé
AEM – Aide à l'évaluation de la minorité
AMC – Assurance maladie complémentaire
AMO – Assurance maladie obligatoire
APL – Aide personnalisée au logement
ASE – Aide sociale à l'enfance

BAC – Brigade anti criminalité
BCE – Banque centrale européenne
BDS – Boycott, désinvestissement et sanctions
CASA – Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
CEDH – Cour européenne des droits de l'homme
CESEDA – Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CHSCT – Comité hygiène, sécurité et conditions de travail
CIDE – Convention internationale des droits de l'enfant
CNCDH – Commission nationale consultative des droits de l'homme
CSG – Contribution sociale généralisée
COR – Conseil d'orientation des retraites
EHPAD – Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ELAN – Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
ETUN – Réseau européen des syndicats pour la Palestine
FP – Fonction publique
GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft
GIEC – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HCAAM – Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
HVE – Haute valeur environnementale
IGPN – Inspection générale de la police nationale
INSEE – Institut national de la statistique et des études
ISF – Impôt de solidarité sur la fortune
IVG – Interruption volontaire de grossesse
JUJIE – Justice pour les jeunes isolés étrangers
LGBTI – Lesbienne, gay, bisexuel, trans, intersexe
MIE – Mineur isolé étranger
OIT – Organisation internationale du travail
ONG – Organisation non gouvernementale
ONU – Organisation des nations unies
OQTF – Obligation de quitter le territoire français
PAAC – Politique agricole et alimentaire commune
PAC – Politique agricole commune
PIB – Produit intérieur brut
PJJ – Protection judiciaire de la jeunesse
PMA – Procréation médicale assistée
PPP – Partenariat public privé
PSC – Protection sociale complémentaire

RESF – Réseau éducation sans frontières
RGPD – Règlement général de protection des données
RSA – Revenu de solidarité active
SCIC – Société coopérative d'intérêt collectif
SMIC – Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TAFTA – Trans-atlantic free trade agreement
TIAN – Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
TIG – Travail d'intérêt général
T2A – Tarification à l'activité
TVA – Taxe sur la valeur ajoutée
UE – Union européenne
VISA – Vigilance et initiatives syndicales antifascistes